

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

B.E.P. Secteur A

(secondaires - soins personnels - sanitaire et social - arts appliqués)

C O R R I G E

- **Epreuve** : Vie sociale et professionnelle
- **Durée** : 30 minutes
- **Coefficient** : 1

**Le présent document correcteur
comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.**

Sébastien Martin vient d'obtenir un emploi qui va l'amener à travailler en équipe, ce nouveau rythme de vie va l'obliger à surveiller particulièrement son alimentation

VIE PROFESSIONNELLE (8,5 points)

Après avoir étudié le contrat de travail page 2/4 , répondez aux questions suivantes :

1/ De quel type de contrat s'agit-il ? (1 point)

Contrat à durée déterminée

2/ Citez 2 autres contrats de travail que vous connaissez. (2 points)

- ***Contrat à durée indéterminée***
- ***Contrat intérimaire***
- ***Contrat à temps partiel***

3/ Une période d'essai est-elle prévue ? (0,5 point)

OUI

A quoi sert-elle ? (2 réponses attendues - 2 points)

- ***Elle permet aux 2 parties de mettre fin au contrat sans formalité***
- ***Elle permet au salarié de prouver ses compétences***
- ***Elle permet à l'employeur de voir si le salarié convient à l'emploi***

Quelle est sa durée ? (0,5 point)

2 semaines

4/ Calculez le montant de l'indemnité de fin de contrat que touchera Sébastien (1,5 point)

$$\frac{7000 \times 6 \times 4}{100} = 1680 \text{ F}$$

5/ Qu'apportent les conventions collectives par rapport au Code du Travail ? (1 point)

des dispositions plus avantageuses

Exemple de contrat de travail

**Société des Forges Rémoises
51100 REIMS**

**Mr MARTIN Sébastien
2 rue de la Cordelerie
51100 Reims**

Reims, le 09 Juin 2000

Monsieur,

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 mois, période d'essai comprise, afin de pourvoir au remplacement de Mr BOUDIN Claude, actuellement en arrêt. Il débutera le 14 Juin 2000 et se terminera le 14 Octobre 2000.

Votre classification sera : Niv. 2 - Ech. 1 - Coef. 170

Votre rémunération brute de départ est fixée à 7 000 F pour 166,83 Heures/Mois.

La période d'essai est fixée à deux semaines de travail effectif.

Horaire de travail :

Suivant les nécessités du service, vous pouvez être amené à travailler en équipe soit :

- 5 H/13 H - 13 H/21 H - 21 H/5 H.
- ou de journée : 7 H 30/12 H - 13 H 30/17 H.

Fin de contrat :

A la cessation du contrat au terme convenu. Mr MARTIN aura droit à une indemnité en fin de contrat égale à 6 % du montant de sa rémunération totale brute.

Social :

Nous vous informons que vous bénéficiez de tous les avantages auxquels notre personnel a droit. La Convention Collective du Travail des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la Marne est applicable dans notre entreprise.

Caisse de retraite :

IRCOMMEC, 15 avenue du centre - 78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

Règlement intérieur :

Vous voudrez bien vous conformer à notre règlement intérieur ainsi qu'aux consignes de sécurité.

Fait en double exemplaire,

Le directeur

SANTE

1/ Le **petit déjeuner** doit être considéré comme un véritable repas et comporter 4 aliments essentiels.

- un produit laitier
- du pain ou des céréales
- un fruit ou jus de fruit
- une boisson

Complétez le tableau suivant à partir d'un menu de petit déjeuner que vous établirez.
(6 points)

- 0,5 point par réponse -

	EXEMPLES	COMPOSANT PRINCIPAL	RÔLES
PRODUIT LAITIER	<i>au choix</i> (0,5 point)	<i>Calcium</i> (0,5 point)	<i>Ossification</i> (0,5 point)
PAIN <i>ou</i> CEREALES	<i>au choix</i> (0,5 point)	<i>Glucides</i> (0,5 point)	<i>Energie musculaire</i> (0,5 point)
FRUIT <i>ou</i> JUS DE FRUIT	<i>au choix</i> (0,5 point)	<i>Vitamines</i> (0,5 point)	<i>Fonctionnel</i> (0,5 point)
BOISSON	<i>au choix</i> (0,5 point)	<i>Eau</i> (0,5 point)	<i>Hydratation</i> (0,5 point)

ENVIRONNEMENT L'alimentation en eau potable (5,5 points)

1/ Qu'appelle-t-on une eau potable ? (1,5 points)

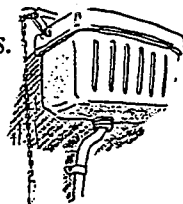
C'est une eau qui n'est pas susceptible de porter atteinte à la santé de ceux qui la consomme (à trouver absolument l'idée de non danger)

2/ Voici quelques consommations moyennes en eau lors de diverses utilisations quotidiennes.

Proposez 4 mesures visant à diminuer la consommation d'eau domestique (4 points)

• **L'eau au quotidien**

- - L'eau nécessaire à la cuisine : de 5 à 8 litres par personne.
- - L'éplucheuse de pommes de terre : 12 litres par kilo.
- - La toilette au lavabo : 5 litres.
- - La douche : de 60 à 80 litres.
- - Le bain : 200 litres.
- - Le lave-vaisselle : 40 litres, tandis qu'une
vaisselle faite à la main ne
nécessite qu'une vingtaine de
litres.
- - Le lave-linge : 120 litres si votre appareil
est récent.
- - La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.
- Hors fuites, une chasse d'eau
consomme environ 100 m³ d'eau
par an, contre 50 m³ pour le
goutte-à-goutte d'un robinet.
- Une fissure ou un joint non étanche a des conséquences
encore plus graves puisque la perte en eau peut atteindre les 150 m³
d'eau par an.
- - L'arrosage des pelouses : de 17 à 20 litres
par m² et par jour.
- - Le lavage d'une voiture : 200 litres.



SOURCE :
TROIS O N° 49

- 0,5 point par réponse -

▪ 4 mesures censées au choix